



Arnaque aux panneaux photovoltaïques/solaires et ballons

Par **Mr Gao**, le **09/04/2014** à **15:33**

bonjour à tous (Admin, Modo, ... et lecteurs),

nous sommes une centaine de familles (qui nous connaissons plus ou moins grâce à des contacts via de nombreux forums) à être victime de Groupe Solaire de France et/ou solféa . Les commerciaux de cette société ont oublié (menti) sur de nombreux points à l'instar du président de cette entreprise . Bon De Commande sans devis et sans estimation de production (irrespect de la charte QualiPV !), aucune désignation précise du matériel (marque des panneaux par ex), aucune date d'installation (n° de semaine), aucune précision des garanties, ... (infractions multiples au Code de la Consommation art L 121). La pose a souvent lieu avant le "oui" de la mairie (à Uzerche, la Mairie a dit "non" ... après la pose des panneaux !) . Une "fin de travaux" est arrachée au client alors que le raccordement n'est pas réalisé ! Le déblocage des fonds par l'organisme de crédit est éclair, et en l'absence d'un contrôle sérieux de la facture - qui doit être conforme au devis (BDC à la rigueur)- et de la "fin de travaux" souvent séparée de 30 jours par rapport à la signature du BDC !! ERDF ne peut - comme le Consuel - intervenir avant 2 mois par rapport à la signature du BDC ... Bref, l'organisme de crédit peut être soupçonné de complicité - au moins par négligence - avec l'installateur "perfectible" ...

est-il besoin d'ajouter la signature d'un crédit à près de 6 % imposé par le vendeur, et ceci le même jour que le BDC ?

j'invite toutes les personnes dans le même cas à me contacter/donner des conseils pour entamer une dure lutte contre de tels agissements - liés à une publicité "honteuse" sur l'amortissement en "5 à 10 ans", voire l'autofinancement !

Cordialement à tous en l'attente de vos contacts/conseils, ed croisier du 37 (bip n° 06 170 870 73 et je vous rappelle sur votre fixe) . Merci d'avance !

Par **Mr Gao**, le **10/04/2014** à **19:50**

bonsoir à tous !

voici la copie d'un avis posté sur les pages jaunes :

pose-éclair avant la fin du délai de rétractation et l'autorisation de la mairie !

Votre expérience : les poseurs de la société de Denis B sont venus installer les panneaux Thomson le 22 février 2014, alors que le délai de rétractation allait jusqu'au 27 février et que la mairie a donné son autorisation le premier avril seulement ! Etait-ce pour priver de tout délai de réaction une cliente fragile ? Ce n'est pas sympa ni correct, c'est de plus répréhensible d'après l'avocat d'un ami de Toulouse . Une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyé à Euro Econ'Home pour souligner ces quelques infractions, c'est à Denis B de faire une proposition pour éviter une action en justice qui imposera un démontage des panneaux et la remise en état initial du toit par de vrais ouvriers électriciens et couvreurs Français payés normalement (et non par les ouvriers Kurdes certainement peu payés que l'on a vus pour la pose !) . Rendez-vous est déjà pris avec un avocat de Tourcoing pour examiner la proposition que fera probablement Denis B pour ce dossier ...

Ce que vous avez aimé : la pose (trop) rapide, et la marque Thomson des panneaux

Ce que vous n'avez pas aimé : l'installation impossible à amortir car je peux espérer gagner 900 €uros par an ... et le prix des panneaux est voisin de 20 000 €uros, d' où l'amortissement en 22 ans environ ! (l'autofinancement avancé par le commercial est donc du pipeau !)
cordialement à tous ! éd croisier du 37